

S O M M A I R E

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

* Séance du 6 Juin 2017

5

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 6 juin 2017

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/AC

Privas, le 6 juin 2017

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 6 JUIN 2017**

DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laëtitia BOURJAT

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, CHAREYRE Sandrine, CONSTANT Jean-Pierre, CHAZE Max, DALVERNY Jérôme, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FEROUSSIER Christian, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre MALFOY Christine, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëtitia, UGHETTO Laurent, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

Absents excusés : BUIS Sabine (pouvoir à Laurent UGHETTO), COTTA Robert (Pouvoir à Dominique PALIX), DUBAY Jacques (Pouvoir à Laëtitia BOURJAT), JULLIEN Camille (Pouvoir à Christine FOUR), QUENETTE Marc-Antoine (Pouvoir à Sylvie GAUCHER), TERRASSE Pascal (Pouvoir à Hervé SAULIGNAC), VALLON Jean-Paul (Pouvoir à Pierre MAISONNAT),

1 : ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

1 : Développement économique

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Attractivité et Territoires

➤ DIRECTION : Territoires

· SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

1.1 CREA COEUR

Simon PLENET ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : pour 33

Attribue à la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo une subvention de **80 000 €** pour la réalisation de son projet "Créa Coeur" consistant à louer ou à acheter des locaux vacants, à les rénover et à les mettre à disposition, dans des conditions attractives, aux professionnels des métiers d'art,

Approuve le contenu de la convention à conclure entre le Département de l'Ardèche et la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, jointe en annexe, et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 91 du budget départemental.

1.2 AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES - FILIERE BOIS

A l'unanimité,

Attribue, au titre du règlement d'Aide directe aux entreprises de la filière bois, une subvention de 37 379 € à la Menuiserie LAURENT SARL, sise Labégude pour l'acquisition d'équipements pour la fabrication de menuiserie en bois.

La subvention du Département représente 20% d'une dépense éligible plafonnée à 186 895 € HT.

Approuve le contenu de la convention à conclure entre le Département de l'Ardèche et la Menuiserie Laurent, jointe en annexe, et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 93 (programme ADE) du budget départemental.

2 : Agriculture

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Attractivité et Territoires

➤ DIRECTION : Territoires

· SERVICE : Environnement et Forêt

1.3 PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS

A l'unanimité,

Alloue une subvention de 25 000 € maximum à la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes pour la mise en place d'un PANDA (Programme de protection et de valorisation des espaces Agricoles et Naturels périurbains sur le Département de l'Ardèche),

Approuve la convention ci-annexée, et

Autorise le Président du Conseil Départemental à la signer.

3 : Tourisme

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Attractivité et Territoires**

➤ DIRECTION : Territoires

· SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

1.4 TOURISME

A l'unanimité,

Attribue au Syndicat du Picodon A.O.P. une subvention de 4 000 € pour la réalisation de son programme d'actions de promotion-communication autour de l'A.O.P. Picodon en 2017.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 939, sous fonction 94 du budget départemental.

Attribue à l'Association « émerveillés par l'Ardèche » une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2017.

Approuve les termes de la convention 2017 entre le Département de l'Ardèche et l'Association « émerveillés par l'Ardèche », jointe en annexe, et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 939 sous fonction 94 du budget départemental.

2 : AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES

1 : Routes et mobilités alternatives

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Attractivité et Territoires**

➤ DIRECTION : Routes et Mobilités

· SERVICE : Pilotage Routes

2.5 AMENAGEMENT DE LA RD 370 A VERNOSC LES ANNONAY

A l'unanimité,

Approuve les termes de la convention ci-annexée, avec la commune de Vernosc-les-Annonay définissant les modalités de réalisation et de financement de l'aménagement de la voirie communale dans le cadre de la 3^e tranche d'aménagement du carrefour de Vernosc vers Talencieux,

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer cette convention avec la commune de Vernosc-les-Annonay.

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources**

➤ DIRECTION : Immobilier, Achat et Moyens

· SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

2.6 GESTION DU FONCIER ROUTIER

A l'unanimité,

Approuve les cessions de parcelles telles que présentées selon le tableau suivant :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m ²	Conditions particulières	Montant de la cession en Euros	Preneur
Cession de parcelles – RD 232					
SAINT GEORGES LES BAINS	ZD 394 ZD 396	34 223		500,00 €	Mme et M. DELSARTE
RD 104 – Commune d'Aubenas					
AUBENAS	D 4812	407		Gratuit	Syndicat Intercommunal de Transport Urbain « TOUT' EN BUS »

Autorise la signature de la promesse unilatérale de vente au profit de Mme et M. DELSARTE ci-annexée et des actes à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

3 : Solidarité avec les territoires et eau

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Attractivité et Territoires**

➤ DIRECTION : Territoires

· SERVICE : Eau

2.7 POLITIQUE DE L'EAU

A l'unanimité,

I/ Contrats « ARDECHE, TERRE D'EAU »

Approuve la modification des programmes d'actions pour l'assainissement, la restauration des cours d'eau et l'alimentation en eau potable suite aux réunions-bilan sur les territoires LOIRE - ALLIER" (Annexe 1), "MONTAGNE ARDECHOISE" (Annexe 2), "HAUT VIVARAIS - VAL'EYRIEUX" (Annexe 3), "SEBA" (Annexe 4).

Approuve les affectations de crédits départementaux en faveur des collectivités des territoires "AY - OZON" (Annexe 5), "CHASSEZAC - GAGNERE - CLAYSSE" (Annexe 6), "DOUX - MIALAN" (Annexe 7), "ESCOUTAY - FRAYOL - CONCHE" (Annexe 8), "MONTAGNE ARDECHOISE" (Annexe 9), "RHONE-COIRON- GORGES DE L'ARDECHE" (Annexe 10) "SEBA" (Annexe 11), pour un montant total de subvention de 202 862 €.

Le détail des affectations est précisé dans les annexes jointes à la présente délibération.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 916, sous-fonction 61 du budget départemental.

II/ Suivi in situ d'installations ANC en Ardèche

Approuve les termes de la convention de mise à disposition des données brutes au profit d'IRSTEA. (Annexe 12)

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer ladite convention.

· SERVICE : Tourisme, Agriculture et Relations aux Territoires

2.8 ARDECHE DURABLE AFFECTATION 2016 ET PRE-AFFECTATION 2017

A l'unanimité,

Attribue, dans le cadre du dispositif ARDECHE DURABLE 2016 (volet "Projets Structurants"), les subventions selon le détail figurant en annexe 1 pour un montant total de 130 000 €.

Approuve la pré-affectation de l'enveloppe ARDECHE DURABLE 2017, selon le détail figurant en annexe 2.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur les autorisations de programme PILOTSDD 2016-1 et PILOTSDD 2017-1.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 917, sous-fonction 74 du budget départemental.

2.9 AVENANT A LA CONVENTION 2015 - 2017 DEPARTEMENT/SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE

A l'unanimité,

Alloue les subventions figurant dans le tableau ci-annexé pour un montant de 31 000 € en AE.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 937, sous fonction 738 du budget départemental.

Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention 2015-2017 conclue entre le Département et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ci-joint,

Autorise le Président du Conseil départemental à le signer.

2.10 FONDS DE SOLIDARITE

A l'unanimité,

Approuve les modalités de classement et la liste provisoire des 240 communes défavorisées éligibles à la 2ème part du fonds de solidarité selon l'annexe jointe à la présente délibération.

3 : CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1 : Environnement et forêt

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Attractivité et Territoires

➤ DIRECTION : Territoires

· SERVICE : Environnement et Forêt

3.11 FORET

A l'unanimité,

I - CONSERVATOIRE DE LA FORET MEDITERRANEENNE 2017

1. Patrouilles terrestres armées de surveillance des forestiers sapeurs

Approuve les termes de la convention 2017 de concours financier pour charge de service public à conclure entre l'État et le Département, ci-jointe en annexe 1, relative à l'activation des patrouilles terrestres armées de forestiers-sapeurs, dans le cadre du dispositif de surveillance feux de forêt départemental et dans le cadre du programme CFM 2017 (opération n° 07-6),

Autorise le Président du Département à la signer.

2. Formalités administratives pour la régularisation du statut des ouvrages de DFCI

Alloue à la Commune de Dompmnac, au titre de l'opération 07-10 du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2017, intitulée « servitude DFCI-pistes commune de Dompmnac », la subvention figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de de 1 725.65 € ;

Alloue à la Commune de Juvinas, au titre de l'opération 07-11 du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2017, intitulée « servitude DFCI- pistes commune de Juvinas », la subvention figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 1 522.22 € ;

Alloue à la Commune de Vals-Les-Bains, au titre de l'opération 07-12 du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2017, intitulée «servitude DFCI- pistes commune de Vals-Les-Bains », la subvention figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 835.45 € ;

Alloue à la Commune de Banne, au titre de l'opération 07-13 du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2017, intitulée « servitude DFCI- pistes commune de Banne », la subvention figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 1678.54 € ;

Alloue à la Commune de Chirols, au titre de l'opération 07-14 du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2017, intitulée « servitude DFCI- pistes commune de Chirols », la subvention figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 887.94 € ;

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 937 sous-fonction 738 du budget départemental.

II - DESSERTE FORESTIERE

Alloue une subvention à l'EHPAD de Lalouvesc, au titre du soutien à la « création et à l'amélioration de la desserte forestière », conformément au tableau joint en annexe 3, d'un montant total de 794,60 €,

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le budget départemental, chapitre 917 – sous-fonction 738.

2 : Espaces naturels et sensibles

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Attractivité et Territoires

➤ DIRECTION : Territoires

· SERVICE : Environnement et Forêt

3.12 ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'unanimité,

I Appel à projet « Sites remarquables de proximité »

Approuve les termes de la convention Ardèche Nature à conclure avec la Commune de Chalencou, pour un montant total maximum de 60 000 € d'aide départementale sur 3 ans (2017-2019), telle que figurant en annexes 1 et suivantes.

Autorise le Président du Département à la signer.

II Consultation du Département concernant l'extension de périmètres « Natura 2000 »

Approuve l'extension du périmètre du site Natura 2000, FR820 1663, B15 « Affluents rive droite du Rhône », telle que figurant en annexe 2.

3 : Sécurité et incendie

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources

➤ DIRECTION : Dir Ressources

· SERVICE : Serv. Ressources

3.13 PARTENARIAT AVEC LE SDIS

Sandrine CHAREYRE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : pour 33

Alloue au SDIS une subvention d'équipement de **1.347.762,20 €** au titre du solde de la participation du Département au programme de modernisation des centres de secours et d'incendie pour l'année 2016 (chapitre 911, sous-fonction 12, compte nature 2041782).

Fixe la contribution du Département à l'Entente pour la forêt méditerranéenne à hauteur de la moitié de la cotisation totale demandée au titre de l'année 2017 soit **34.055 €** (chapitre 931, sous-fonction 18, compte nature 6561).

4 : EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, EDUCATION ET CITOYENNETE

1 : Culture

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Attractivité et Territoires

➤ DIRECTION : Culture

4.14 CULTURE

A l'unanimité,

Alloue les subventions en faveur des structures culturelles du territoire, dans le cadre de l'aide annuelle au projet, pour un montant global de 124 000 €, telles que détaillées en annexe 1 de la présente délibération ;

Alloue les subventions en faveur des projets « Culture e(s)t Lien Social », dans le cadre de l'appel à projets 2017, pour un montant global de 50 000 €, telles que détaillées en annexe 2 de la présente délibération ;

Approuve le renouvellement des conventions de partenariat entre le Département, le Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional (annexe 3), le projet des Dolmens (annexe 4) et la Société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche (annexe 5) et **autorise** le Président à les signer ;

Alloue une subvention de 5 565 € à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron pour le financement du poste de bibliothécaire (cinquième année) ;

Alloue une subvention de 10 000 € à la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes pour le financement du poste de bibliothécaire (troisième année).

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 933 sous-fonction 31 du budget départemental.

2 : Sport

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Attractivité et Territoires

➤ DIRECTION : Territoires

· SERVICE : Sport

4.15 SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENVERGURE DEPARTEMENTALE

A l'unanimité,

Alloue la somme totale de 108 640 € aux comités sportifs classiques et de nature pour l'olympiade 2014/2017, dont la répartition est détaillée dans les annexes 1 et 2 à la délibération, correspondant à 20 % des montants des subventions fixées au BP 2017, sous réserve qu'ils aient maintenu leurs actions et leurs emplois pour les six premiers mois de l'année 2017.

Approuve les termes de la convention à signer avec le Rugby Club Aubenas Vals, ci-jointe en annexe 3 et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de la convention à signer avec le Club Le Pouzin Handball, ci-jointe en annexe 4 et **autorise** le Président à la signer.

Approuve les termes de l'avenant à la convention avec le comité Ardèche de l'Union Nationale du Sport Scolaire, ci-joint en annexe 5 et **autorise** le Président à le signer.

Approuve les termes de l'avenant à la convention avec le comité Ardèche de l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire, ci-joint en annexe 6 et **autorise** le Président à le signer.

Approuve les termes de l'avenant à la convention avec l'Association Départementale pour le Développement du Ski Nordique en Ardèche, ci-joint en annexe 7 et **autorise** le Président à le signer.

Approuve les termes de l'avenant à la convention avec le Club Sport Ardèche, ci-joint en annexe 8 et **autorise** le Président à le signer.

3 : Education

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités, Education, Jeunesse

➤ DIRECTION : Education, Jeunesse et Vie Associative

· SERVICE : Education

4.17 SORTIES SCOLAIRES

A l'unanimité,

Octroie l'aide pour les déplacements au Salon des métiers de l'artisanat et des formations à Guilhaud-Granges, des élèves des collèges publics de Marie Curie de Tournon-sur-Rhône, Les Trois Vallées de la Voulte-sur-Rhône, de l'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut ainsi que du collège privé Saint Louis de Tournon-sur-Rhône à hauteur de **977 €** selon le tableau joint en annexe 1.

Octroie les subventions pour les sorties complémentaires "Patrimoine Ardéchois" organisées par les collèges de Saint Cirgues en Montagne et Vals les Bains, à hauteur de **1 085,70 €** selon le tableau figurant en annexe 2.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 fonction 21 et 221 du budget départemental.

4.18 COLLEGES PRIVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS - LOI FALLOUX

A l'unanimité,

Approuve la répartition des subventions d'investissement aux collèges privés pour un montant total de **710 580 €** (annexe 1).

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AP COLPRIVEQU 2017-1 et mandatés sur le chapitre 912 sous-fonction 221 du budget départemental.

Approuve le renouvellement des conventions passées avec les établissements conformément à la convention-type approuvée par l'Assemblée départementale lors du vote du Budget Primitif 2000.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département lesdites conventions.

4 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités, Education, Jeunesse**

➤ **DIRECTION : Education, Jeunesse et Vie Associative**

· **SERVICE : Jeunesse et Vie Associative**

4.19 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE CONVENTIONNEMENT AVEC LA FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES DE L'ARDECHE ET AIDE A LA FEDERATION ARDECHOISE DES CENTRES SOCIAUX

A l'unanimité,

Approuve la convention à intervenir avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche suivant annexe jointe et **Autorise** le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ladite convention.

Octroie une subvention de **81 900 €** à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche au titre de la convention.

Alloue une aide exceptionnelle de **3 000 €** à la Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

4.20 POLITIQUE DE JEUNESSE CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS

A l'unanimité,

Approuve la convention à intervenir avec :

- l'association Unis-Cité Rhône-Alpes antenne de Valence (annexe 1),

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ladite convention.

Octroie la subvention suivante :

- **18 000 €** à l'association Unis-Cité Rhône-Alpes antenne de Valence,

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

5 : SOLIDARITES, INSERTION ET ACCES AUX DROITS

1 : Séniors

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités, Education, Jeunesse

- DIRECTION : Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées
- SERVICE : Domicile et Coordination

5.21 AIDE A DOMICILE

A l'unanimité,

Approuve l'avenant n°3 au CPOM SEMAD et autorise Monsieur le Président à le signer.

- SERVICE : Etablissements

5.22 GARANTIE D'EMPRUNT ADIS "ST ANTOINE" AUBENAS

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

La délibération n° 5.15.1 du 1^{er} juin 2015 susvisée est abrogée.

Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1340 264 € qu'ADIS SAHLM se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées « Saint Antoine » sur la Commune d'Aubenas d'une capacité totale de 80 lits.

Article 2 : Les caractéristiques financières de ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- PRET PAM :
- Montant : 1 340 264€
- Dénomination : prêt PAM ;
- Durée : 25 ans;
- Périodicité des échéances : annuelles
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.35 %
- Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)
- Modalité de révision : DL;
- Taux de progressivité des échéances : 0 %
- Taux plancher de progressivité des échéances : 0 %

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ADIS SA HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, le Département s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à ADIS SA HLM pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Départemental s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5: Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche est autorisé à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et ADIS SA HLM

Article 6 : Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche approuve la convention de garantie d'emprunt ci-annexée, établie entre le Département de l'Ardèche et ADIS SA HLM.

Article 7 : Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche est autorisé à signer ladite convention, au nom du Département.

- SERVICE : Gestion des Droits et Prestations

5.23 REMISE GRACIEUSE DE DETTE (A.P.A.)

A l'unanimité,

Accorde une remise gracieuse totale de dette de **514.28 €** en faveur de **Madame T.C. (dossier n° 103281M)** suite à la décision de répétition d'un indu de ce montant au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

2 : Personnes handicapées

- ❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités, Education, Jeunesse**

- DIRECTION : Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées

- SERVICE : Gestion des Droits et Prestations

5.24 REMISE GRACIEUSE DE DETTE PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (P.C.H.)

A l'unanimité,

Accorde une remise gracieuse totale de dette de **1 300.23 €** en faveur de **Madame R.M. (dossier n° 297637U)** suite à la décision de répétition d'un indu de ce montant au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH).

3 : Action sociale et insertion

- ❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités, Education, Jeunesse**

- DIRECTION : Action Sociale de Proximité et de l'Insertion

- SERVICE : Insertion

5.25 POLITIQUE D'INSERTION

A l'unanimité,

1. **Approuve** la convention 2017 avec l'association DIEDAC PLIE Valentinois et **autorise** le Président du Département à la signer (annexe 1).

2. **Approuve** la convention avec l'association Espoir et **autorise** le Président du Département à la signer (annexe 2).

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Dir Appui et Pilotage DGASEJ**

· SERVICE : Appui et Pilotage DGASEJ

5.26 FONDS SOCIAL EUROPEEN

A l'unanimité,

- **Valide** le projet d'avenant à la convention de subvention globale FSE et son plan de financement qui se trouve en annexe 1 du projet de délibération et selon la synthèse ci-dessous :

CSG FSE 2015-2016-2017 – Avenant N°1					
	Dispositif	Contrepartie nationale	Cofinancement FSE	Coût total	Taux d'intervention FSE
1	Parcours renforcés vers l'emploi	2 435 125,00 €	2 523 870,00 €	4 958 995,00 €	46,08%
2	Promotion des clauses sociales	478 016,00 €	429 977,00 €	907 993,00 €	47,35%
3	Parcours socioprofessionnels pour la création d'activité	1 442 586,00 €	738 353,00 €	2 180 939,00 €	33,85%
4	Assistance technique	125 720,00 €	62 860,00 €	188 580,00 €	33,33%
5	Soutien aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique	150 000,00 €	180 000,00 €	330 000,00 €	55,00%
TOTAL		4 631 447,00 €	3 935 060,00 €	8 556 507,00 €	43,12%

- **Autorise** le Président à publier l'appel à projet « Assistance Technique » (annexe 2) pour redéposer un dossier de subvention avec un plan de financement réajusté. Cette publication interviendra entre le 12/06/2017 et le 13/07/2017
- **Valide** la déprogrammation du dossier de subvention « Assistance Technique » n°201506632 en vue de réajuster son plan de financement ;
- **Valide** la programmation 2016 (annexe 3) pour le dispositif 1 - Parcours renforcé vers l'emploi avec 665 860,33 € de dépenses éligibles pour un cofinancement FSE de 334 443,76 € - Taux d'intervention du FSE à 50,23% ;
- **Valide** la programmation 2016 (annexe 3) pour le dispositif 3 - Parcours socioprofessionnel pour la création d'activité avec 944 509,84 € de dépenses éligibles pour un cofinancement FSE de 476 520,79 € - Taux d'intervention du FSE à 50,45% ;
- **Valide** la programmation d'avenants aux opérations « Promotion des clauses sociales » figurant en annexe 3 du projet de délibération (annexe 3) ;
- **Autorise** le Président à signer la convention issue de l'avenant à la CSG FSE, les conventions issues de la programmation FSE 2016, les avenants aux opérations de promotion des clauses sociales.

4 : Enfance et famille

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Solidarités, Education, Jeunesse

➤ DIRECTION : Enfance, Santé et Famille

· SERVICE : Santé Famille

5.27 PARTICIPATION AUX FRAIS DE GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

A l'unanimité,

Attribue les participations financières aux frais de garde d'enfants de moins de 6 ans aux structures d'accueil ou aux assistantes maternelles attributaires (les familles en étant bénéficiaires), dont la liste se trouve en « *Annexe 1* », pour un montant de 4 931,17 €. Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 934, sous-fonction 41 du budget départemental.

5.28 SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES CRECHES

A l'unanimité,

Attribue une subvention d'équipement :

- de 4 000 € à l'association « Les Péquélous » de Ruoms pour l'aménagement de la crèche de Ruoms,
- de 5 000 € à la Crèche « Germinal » de Privas pour son aménagement.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 914, sous-fonction 41 du budget départemental.

5 : Santé et accès des services au public

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Dir Appui et Pilotage DGASEJ

· SERVICE : Appui et Pilotage DGASEJ

5.29 PARTENARIAT AVEC LES MAISONS DE SERVICES AUX PUBLICS (MSAP) DE LES VANS ET ROSIERES

A l'unanimité,

Approuve la convention à renouveler relative à la Maison de Services Au Public des Vans.

Approuve la convention créant la nouvelle Maison de Services Au Public de Rosières, à passer avec la Communauté de Communes Beaume-Drobie.

Autorise le Président à signer les conventions citées ci-dessus et en annexe du projet de délibération.

6 : Logement et politique de la ville

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Dir Appui et Pilotage DGASEJ

· SERVICE : Appui et Pilotage DGASEJ

5.30 POLITIQUE DE LA VILLE

Simon PLENET et Laëticia SERRE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : pour 32

Alloue au titre des crédits spécifiques « Politique de la Ville », dans le cadre des quatre contrats de ville suivants :

- **La Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo** (tableau de synthèse en annexe 1.1),
- **La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche** (tableau de synthèse en annexe 2.1),
- **La Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron** (tableau de synthèse en annexe 3.1),
-
- **La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas** (tableau de synthèse en annexe 4.1),

Les subventions suivantes :

- **14 000,00 €** pour le contrat de ville d'Annonay selon la ventilation en annexe 1.2,
- **12 000,00 €** pour le contrat de ville de Privas selon la ventilation en annexe 2.2,
- **12 000,00 €** pour le contrat de ville de Le Teil selon la ventilation en annexe 3.2,
- **12 000,00 €** pour le contrat de ville d'Aubenas selon la ventilation en annexe 4.2.

Labellise « Politique de la Ville » les crédits de droit commun suivants :

- **13 700,00 €** pour le contrat de ville d'Annonay selon la ventilation en annexe 1.2,
- **12 700,00 €** pour le contrat de ville de Privas selon la ventilation en annexe 2.2,
- **51 012,00 €** pour le contrat de ville de Le Teil selon la ventilation en annexe 3.2,
- **32 182,00 €** pour le contrat de ville d'Aubenas selon la ventilation en annexe 4.2.

6 : RESSOURCES

1 : Personnel

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources

➤ DIRECTION : Ressources Humaines

· SERVICE : Gestion des Carrières

6.31 MISE A DISPOSITION D'AGENTS

A l'unanimité,

AUTORISE le Président du Département à signer, au nom du Département :

- la convention de mise à disposition auprès de l'ADT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2017 de Monsieur Thierry BOUTEMY, attaché principal. Ce dernier assura les fonctions de chargé de mission tourisme.
- la convention de mise à disposition auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour une durée de trois années à compter du 1er juillet 2017 de Madame Eliane ANTOULY, rédacteur, pour exercer les fonctions d'assistante de direction.

6.38 (RS) ASTREINTES FORSAPS, VEILLE QUALIFIEE ET VIABILITE HIVERNALE - COMPLEMENTS

A l'unanimité,

Approuve les termes de la présente délibération afin de permettre le paiement des astreintes pour les agents qui occupent les fonctions de forestiers sapeurs selon les cas et les modalités d'organisation indiqués en annexe 1. Le paiement des astreintes aux forestiers sapeurs est possible qu'il s'agisse d'agents titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ou d'agents contractuels.

Approuve les termes de la présente délibération afin de permettre le paiement des astreintes pour les agents de la Direction des Routes qui occupent les emplois listés en annexe 2 qu'il s'agisse d'agents titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiels ou d'agents contractuels.

· SERVICE : Vie au travail

6.32 TELETRAVAIL

A l'unanimité,

Règlement fixant les modalités du télétravail au sein de la collectivité départementale

Adopte le règlement relatif aux modalités du télétravail au sein de la collectivité départementale présenté en annexe.

2 : Finances

❖ DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources

➤ DIRECTION : Finances

6.33 DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES

A l'unanimité,

Délibération n° 1 : Infraction au code de la route

Décide la prise en charge de l'amende pour excès de vitesse n°3632707631 du 19 juillet 2016,

Décide d'engager une procédure de recouvrement pour l'intégralité du montant de l'amende à l'encontre de l'agent responsable de l'infraction au code de la route.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 : Tentative de fraude au virement bancaire

Décide de verser à la SNC Chemins de fer du Vivarais la somme de 128 572,55 € valant paiement de l'acompte sur marché n°16D03, majorée des intérêts moratoires légaux,

Précise que le versement sera imputé sur le compte nature 678 « autres charges exceptionnelles », et sera compensé par la rétrocession des sommes détournées, lesquelles constitueront une recette exceptionnelle.

3 : Administration générale

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Cabinet**

➤ DIRECTION : Dir Communication

6.34 PROPOSITION DE PARTENARIAT D'IMAGE - COMMISSION DE LA PROMOTION DU DEPARTEMENT

A l'unanimité,

Alloue les subventions, au titre de la Commission de Promotion, pour un montant total de 17 300€ dont le détail est joint en annexe.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 930, sous fonction 02 du budget départemental.

Autorise le Président du Conseil Départemental, à signer, au nom du Département, les conventions de partenariat à intervenir avec les bénéficiaires.

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources**

➤ DIRECTION : Immobilier, Achat et Moyens

· SERVICE : Commande Publique, Achats et Approvisionnements

6.35 COMMANDE PUBLIQUE

A l'unanimité,

Délibération n° 1 : Définition juridique des opérations spécifiques de fournitures, de travaux et de services

Approuve les définitions d'opérations spécifiques de services, détaillées en annexe 1 :

- Prestation d'étude sur l'impact de l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. en "Ateliers Chantier d'Insertion.

- Intervention auprès de l'Equipe Partenariale (EP).

- Prestations graphiques spécialisées récurrentes pour la Bibliothèque Départementale et son réseau de lecture publique.

- Acquisition d'un abri de chantier.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 : Information sur la passation des marchés soumis à la commission Ad'Hoc

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental soumis à l'avis préalable de la Commission Ad Hoc :

Se référer à l'annexe n°2.

Les marchés objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - (☎ 04.75.66.75.66).

A l'unanimité,

Délibération n° 3 : Information sur la signature des avenants aux contrats de commande publique

A l'unanimité,

Prend note de l'avenant au marché subséquent pour la reprise de la couche de roulement sur la RD 104 PR 65 + 490 à 69 + 530. Lors de l'implantation des travaux sur le terrain, il s'est avéré nécessaire de modifier le profil en travers pour améliorer la sécurité des deux roues au niveau des accotements. Cet avenant a pour objet la prise en compte de ces modifications, et donc l'intégration d'éléments ou quantités apparus nécessaires pour la bonne finition du chantier ainsi que du prolongement du délai d'intervention.

Prend note de l'avenant au marché relatif à l'opération grand site du Pont d'Arc pour l'aménagement du parking de Tourre - Phase 2 (lot n°4 : serrurerie). Il a pour objet la prise en compte d'un linéaire supplémentaire de garde-corps à installer. Par souci de sécurité, après la réalisation des travaux de terrassement il s'est avéré nécessaire de compléter le linéaire de protection sur 12 mètres supplémentaires.

Prend note des avenants aux marchés relatifs pour la construction de bâtiments sur les sites de la Combe d'Arc à Vallon Pont d'Arc (lot n°3 : terrassement, VRD, espaces verts et le lot n°13 : toilettes sèches lombricompostage). Ils ont pour objets la prise en compte de modifications intervenues au cours du chantier et donc l'intégration ou la suppression d'éléments ou quantités apparus nécessaires pour la bonne finition du chantier.

Prend note de l'avenant au marché pour l'hébergement, l'administration et l'exploitation du système billettique du Département. Il a pour objet la prise en compte du changement de la dénomination sociale du contractant et les coordonnées et documents afférents à ce changement. L'entreprise titulaire du marché Effia Synergies sise 20 rue Hector Malot 75012 PARIS, est devenue l'entreprise Kisio Services. Par ailleurs, suite à ce changement de dénomination le numéro SIRET a également été modifié.

Les avenants objet de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - (☎ 04.75.66.75.66).

Délibération n° 4 : Dispositions diverses

A l'unanimité,

Prend note de la déclaration sans suite de la procédure d'attribution du marché de maintenance pour les licences SUSE. Cette décision s'appuie sur la modification du besoin par le pouvoir adjudicateur.

Prend note de la déclaration sans suite de la procédure d'attribution du marché pour la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier et matériel de demi-pension pour les collèges de Jastres à Aubenas et les Perrières à Annonay. Cette décision s'appuie sur la modification du besoin par le pouvoir adjudicateur.

➤ DIRECTION : Secrétariat Général

· SERVICE : Pôle Assemblées

6.36 DESIGNATION DE REPRESENTANTS

A l'unanimité,

Procède à la modification de désignation pour siéger au sein de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes :

Titulaire : Bernadette ROCHE (en remplacement de M. UGHETTO)

Suppléant : Laurent UGHETTO (en remplacement de Mme ROCHE)

4 : Patrimoine et logistique

❖ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Ressources**

➤ DIRECTION : Immobilier, Achat et Moyens

· SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

6.37 GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

A l'unanimité,

Délibération n° 1 : Acquisition de terrains – Commune de Salavas

Autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section C n°241-242-243-244-245 situées lieu-dit Jeu à Salavas, d'une surface totale de 66 745 m², propriété de Madame MARTIN épouse LICHIERE Nicole, au prix global de 15 500 €.

Autorise la signature au nom du Département de l'acte de transfert de propriété à intervenir.

A l'unanimité,

Délibération n° 2 : Servitude de passage au profit de la société Enedis – Commune de Saint-Péray

Autorise le passage, à titre gratuit, d'un câble électrique sur une longueur de 5 mètres au-dessus des parcelles cadastrées section AM n°902 et n°904, lieu-dit « Marelle » dans la commune de Saint Péray.

Autorise la signature de la convention de servitudes avec la société Enedis, jointe en annexe.

A l'unanimité,

Délibération n° 3 : Autorisation d'exercice du droit de pêche dans la commune de Mariac au profit de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Approuve la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche pour une durée de cinq ans avec tacite reconduction, sur une parcelle du domaine public non cadastrée sise commune de Mariac le long de la RD 282 en bordure de la rivière « Dorne », au profit de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Le Cheylard.

Autorise la signature de la convention correspondante, ci-annexée, au nom du Département de l'Ardèche.

➤ **Etant stipulé :**

- **d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 16**
- **d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.**

La séance a été levée à 10 h 30

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Christophe LAFOUX

